



ARTOIS MANUTENTION
Zone d'activités du pilastre
62232 VENDIN LES BETHUNE
SAS au capital de 10000€
Siret : 51467083500032 RCS ARRAS

VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL SERVANT AU LEVAGE - PLATEFORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL -

Textes réglementaires : Arrêté du 1^{er} mars 2004

► IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

- Propriétaire : SAS COQUART.EU
- Adresse : 10 Ter rue de Wathieumetz
- 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

► CARACTÉRISTIQUE DE L'ÉQUIPEMENT

- Engin : PEMP N° 504
- Marque : MANITOU
- Type : 160 ATJ E3
- N° de série : MAN 00000A01009492
- Date de première mise en service : 2018
- Marquage CE : Oui
- Type de mécanisme de levage : Hydraulique
- Type d'éléments de levage : Potence
- Type de PEMP (recommandation R 486) : 3B
- Capacité (en kg et en nombre de personne) : 230 Kg ou 2 personnes + 70 Kg maxi
- Hauteur de levage : 16 mètres
- Portée : 8 mètres
- Devers autorisé : 5°
- Vitesse du vent maximum autorisée : 12.5 M/S
- Source d'énergie : Thermique (Gazole)
- Prise de force : Non
- Immatriculation véhicule porteur : /

► INTERVENTION

- Date d'intervention : 03/04/2026
- Lieu d'intervention : SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE
- Personne accompagnante de l'entreprise (Nom Prénom) : CAPENDU Yannick

► NATURE DE LA VÉRIFICATION

- Périodique : Semestrielle
- Compteur horaire : 1 264 heures
- Prochaine vérification avant le : 03/10/2026

► PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ACCOMPAGNANTS L'ENGIN

- | | |
|---|---|
| - Certificat ou déclaration de conformité : ☒ Oui | - Notice d'instruction : ☒ Oui |
| - Rapport de première mise en service : ☒ Oui | - Dernier rapport de vérification : ☒ Oui |

La non présentation de ces documents consiste en une non-conformité à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004.

► OBSERVATIONS

Les examens et les essais effectués dans les limites de la présente visite n'ont pas révélé d'anomalie ou de détérioration s'opposant à l'utilisation de l'appareil.

Le vérificateur (nom et signature) : LAFORGE Gilles



LE PROCÈS VERBAL EST DÉLIVRÉ EN ADÉQUATION AVEC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

► CHARGE D'ESSAI

- Poids : 230 Kg

► OBJET DE LA VÉRIFICATION (les numéros des articles correspondent à l'arrêté du 1 mars 2004)

		C	NC	SO
1	DOCUMENTATION			
1.1	Plaque d'identification constructeur (art.9)	X		
1.2	Diagramme des portées (art. 9)s	X		
1.3	Consignes de sécurité (art.3)	X		
2	STRUCTURES			
2.1	Aspect général, constitution, assemblages (art.9)	X		
2.2	Axes d'articulation, contrepoids (art.9)	X		
2.3	Capotage moteur (art.9)	X		
2.4	Protection contre le cisaillement (ciseaux)			X
2.5	Stabilisateurs : aspect, verrouillage (art.6 et 9)			X
2.6	Stabilisateurs : présence des cales (art. 9)			X
3	TRANSLATION			
3.1	Train de roulement - État général (art.9)	X		
3.2	Contrôle de la mobilité : Marche AV et marche AR (art.6 et 9)	X		
3.3	Direction - Fonctionnement (art.9)	X		
3.4	Limitation de la vitesse de déplacement (art.6)	X		
3.5	Frein d'immobilisation - Aspect général et fonctionnement (art.9)			X
3.6	Frein de service - Fonctionnement (art.9)			X
4	ÉNERGIE			
4.1	Réservoir (art.9)	X		
4.2	Batteries - batteries de traction (art.9)	X		
4.3	Chargeur de batteries (art.9)			X
4.4	Appareillage et conducteurs électriques (art.9)	X		
4.5	Coupure générale (verrouillage) (art.9)	X		
5	POSTE DE COMMANDE ET ORGANE DE SERVICE			
5.1	Accès à la plate-forme (art.9)	X		
5.2	Garde-corps (art.9)	X		
5.3	Maintien à l'horizontale du plancher (art.9)	X		
5.4	Poste haut - aspect général (art. 9)	X		

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet

		C	NC	SO
5.5	Poste haut - coupure moteur et arrêt d'urgence (art. 6 et 9)	X		
5.6	Poste bas - aspect général (art. 9)	X		
5.7	Poste bas - coupure moteur et arrêt d'urgence (art. 6 et 9)	X		
5.8	Poste de secours (pompe manuelle) (art. 6)	X		
5.9	Organes de services : pictogrammes (art.9)	X		
5.10	Organes de services : fonctionnement (art.6 et 9)	X		
5.11	Levier de manœuvre : état général, retour au neutre, correspondance des mouvements (art.6 et 9)	X		
5.12	Avertisseur sonore (art.9)	X		
5.13	Mouvement d'orientation de la nacelle ou d'extension de la plate-forme (art.6 et 9)	X		
5.14	Mouvement d'orientation de la tourelle (art.6)	X		
5.15	Limiteur de charge (art.6)	X		
5.16	Gyrophare (art.9)	X		
6	LEVAGE, MANUTENTION			
6.1	Mât : aspect général et liaison au châssis (art.9)	X		
6.2	Guidage, galets, butées (art.9)	X		
6.3	Présence plombage sur le limiteur de pression général (art.9)	X		
6.4	Correcteur automatique de niveau (art.6 et 9)			X
6.5	Circuit hydraulique - État général (art.6 et 9)	X		
6.6	Flexibles (art.9)	X		
6.7	Retenue du levage par distributeurs retour au neutre (art.6)	X		
6.8	Contrôle de vitesse de descente (limiteur de débit) (art.6)	X		
6.9	Levage, rotation (art.6)	X		
6.10	Maintien de la charge d'essai (art.9)	X		
7	DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ			
7.1	Limitation de la course et des mouvements (levage, télescopage orientation, translation, déport) (art.6)	X		
7.2	Limitation et détecteur de dévers, indicateur sonore	X		
7.3	Secteur de rotation	X		
7.4	Asservissement porteur/nacelle			X

C : Conforme - NC : Non conforme - SO : Sans objet